

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemez Bernard - Leseultre Françoise - Moreel Joëlle - Miroux Olivier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bargibant Sylvie donne procuration à Quiévy Michel.

Bocahut Charlie
Letellier Ryan (arrivé à 19h40 : fin de la réunion)

Absent non excusé : Walquant Bertrand.

Bloqueau Michel : Décédé.

Lengacher Philippe : Décédé

Choquet Jean-Louis : Décédé

Verbrugghe Stéphanie : Démissionnaire

Secrétaire de séance : Gahide Clarisse.

DEBUT DE LA REUNION A 18 H 35

Avant de débuter la réunion Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Pierre DUBOIS, ancien Maire-Adjoint et membre du CCAS.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil afin d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Ouverture de Crédits

- Accord à l'unanimité des membres présents pour ajouter cette question.

1°) AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SAMBRE AVESNOIS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte du SCOT de Sambre Avesnois à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) ACM 2026 DETERMINATION DES DATES : (Distribution de documents)

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LOIN, Maire adjoint en charge de l'A.C.M.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide que les accueils collectifs de mineurs pour l'année 2026 fonctionneront comme suit :

Vacances de printemps : Du 13/04/2026 au 17/04/2026 : soit 5 jours de fonctionnement,

Vacances d'été : Du 06/07/2026 au 24/07/2026 : soit 14 jours de fonctionnement,

Vacances de Toussaint : Du 19/10/2026 au 23/10/2026 : soit 5 jours de fonctionnement.

3°) : ACM 2026 PARTICIPATION DES FAMILLES : (Distribution de documents)

Monsieur le Maire rappelle que, l'Accueil collectif de Mineurs fonctionne chaque année pendant les mois de Avril, Juillet et Octobre, et accueille les enfants de Mortagne-du-Nord et Flines-lez-Mortagne dont le Conseil Municipal a donné son accord pour participer au déficit de fonctionnement.

Comme chaque année, il convient de voter de nouveaux tarifs (participation des familles).

Il propose les tarifs repris dans les tableaux distribués.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'ensemble des tarifs proposés pour les accueils collectifs de mineurs pour l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

4°) : TARIFS ACCUEIL DES MERCREDIS 2026 ET PERISCOLAIRE 2026 : (Distribution de documents)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2021, la commune a repris les activités périscolaires et accueil des mercredis. Comme chaque année, il convient de voter de nouveaux tarifs (participation des familles).

Il propose les tarifs repris dans les tableaux distribués.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'ensemble des tarifs proposés pour le périscolaire et l'accueil des mercredis, à partir du 01/01/2026,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

5°) : CREATION DE POSTE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la Création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe, à compter du 15 décembre 2025,
- Décide de Modifier ainsi le tableau des emplois : Filière administrative Catégorie B :

***Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux :**

Grade : Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe : Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2

- De charger Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de poste au C.D.G. du Nord,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

6°) : ACHAT DE PHOTOCOPIEUR POUR LE GROUPE SCOLAIRE DES DEUX VALLEES:

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville avait fait l'acquisition en novembre 2020 d'un photocopieur pour le groupe scolaire. La société TOSHIBA nous informe qu'elle ne pourra plus assurer les prestations de maintenance et de fourniture de consommable, le contrat de maintenance d'une durée de 5 ans est arrivé à échéance ce 05 novembre 2025. Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition formulée par l'UGAP pour l'acquisition d'un nouvel appareil pour un montant de 3.503,46 € TTC, assortie d'un contrat de maintenance sur 5 ans pour un montant de 74,81 € TTC par trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

7°) : SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2025 :

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui fait

l'objet soit en leur nom personnel, soit en mandataire. Les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote pour leurs associations respectives.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2025 :
- ACEP : Subvention complémentaire de 197,42 €
 - Noulésports et Culture : Subvention complémentaire 84,00 €
 - Les Carnettistes des hauts de France : Subvention 115,00 €
 - EIMME : Subvention 1457,15 €

8°) : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE :

Le Département du Nord, opérateur dans le cadre du programme INTERREG VI HENRIETTE mène des actions d'aménagements depuis 2024 avec son partenaire belge La Province du Hainaut en mettant en place un nouveau réseau de randonnée appelé « Réseau Points-Nœuds pédestre ». Le Département, en collaboration avec le territoire, propose un réseau qui s'appuie sur l'offre de randonnée actuelle en reliant les circuits pédestres, équestres et cyclo entre eux pour la constitution de ce maillage. Ce nouveau réseau intitulé « Réseau Points-Nœuds pédestre Scarpe-Escaut » offre 282 kms de chemins de randonnée. Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet proposé par le Département et qu'il convient d'inscrire par délibération au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Accord à l'unanimité des membres pour émettre un avis favorable au Réseau Points-Nœuds pédestre Scarpe-Escaut présenté par le Département du Nord et inscrit les voiries concernées au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée.

9°) : DECISION MODIFICATIVE 01/2025 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au non renouvellement des Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) et autres agents en arrêt maladie et congé maternité, nous avons été obligés de recruter des Contrats à Durée Déterminée pour pallier ces remplacements.

La somme inscrite au Budget 2025 étant insuffisante, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

- Compte 64168 : Autres emplois aidés : - 8.000,00 €
- Compte 6413 : Personnel non titulaire : + 2.000,00 €
- Compte 6470 : Autres charges sociales : + 6.000,00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Accepter la décision modificative reprise ci-dessus,
 - Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

10°) : RETROCESSION DE LA HALLE COUVERTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT : (Distribution de documents)

Conformément aux dispositions des délibérations n°87/18 du 25 juin 2018 et 19/43 du 17/06/2019, il est proposé aux communes de procéder à la rétrocession de cet équipement qui n'a pas vocation à demeurer dans le patrimoine intercommunal par la signature d'un procès-verbal de rétrocession qui vaut réception du bien par la commune. La rétrocession est consentie à titre gratuit, conformément aux dispositions actées par délibération du Conseil communautaire n°87/18 en date du 25 juin 2018 et n°19/143 du 17 juin 2019. Cet équipement sera intégré dans l'inventaire communal et dans l'état de l'actif par le comptable public.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Approuver la rétrocession de la halle couverte par la Halle couverte par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- Valide le procès-verbal de rétrocession signé par Monsieur le Maire le 17/04/2020,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout engagement nécessaire à son exécution.

11°) : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, la commune peut, avant le vote du budget, percevoir les recettes et engager les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente, ainsi que rembourser les annuités de la dette arrivant à échéance. De plus, sur autorisation du Conseil Municipal, la commune peut engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget précédent (hors remboursement de la dette).

Pour 2025, ces crédits s'élèvent à 1.262.320 €, ce qui autorise un plafond maximal de 315.580 €.

Il est proposé d'utiliser cette faculté pour un montant total de 72.850 €, réparti sur plusieurs postes d'investissement (frais d'études, constructions, immobilisations et dépôts de garantie), montant qui reste inférieur au plafond légal autorisé.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la proposition reprise ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Questions diverses :

- Sortie et spectacle organisés par l'APE du groupe scolaire
- Remerciements de la famille DUBOIS
- Distribution des colis des aînés ce jeudi 11/12/2025 à 9 heures
- Goûter de Noël le samedi 13/12/2025
- Distribution des coquilles de Noël au groupe scolaire des deux vallées le 15/12/2025 à 14 heures 30
- Bal de Noël (11/17 ans) le 19/12/2025 à partir de 18 heures 30
- Cérémonie des vœux du Maire le 03/01/2026
- Liste des DIA 2025
- Cérémonie des vœux des communes extérieures
- Distribution des agendas aux élus
- Projet AFEJI à l'ancienne gendarmerie

FIN DE LA REUNION : 20 heures 20.